

Séance du 29 novembre 2012

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. a pour objet de permettre au conseil de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Document utilisant tant la prospective que la rétrospective financière, il aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégagant les marges de manœuvre dont disposera le budget.

Avant d'aborder concrètement les grandes orientations qui président à l'élaboration de ce document il est indispensable de replacer le débat dans son contexte national. Afin de relancer la croissance, le gouvernement a entendu s'inscrire dans une stratégie à double détente qui passe par la réduction de la dette publique ainsi que par un choc de compétitivité pour les entreprises. Pour en assurer la soutenabilité financière, ces actions de redressement de l'économie et des finances publiques seront partagées entre l'Etat et l'ensemble des administrations publiques dont les collectivités locales.

L'effort nécessaire demandé à ces dernières consistera en 2013 en un gel en valeur des dotations d'Etat, gel, qui pour 2014 et 2015, se transformera en réductions de crédits pour un total de 2,25 milliards d'euros. A cela s'ajoutera la participation demandée au financement du pacte de croissance présenté le 6 novembre par le Premier Ministre. Ce pacte, dont l'objectif est de redonner de la compétitivité aux entreprises, sera supporté par les administrations publiques à hauteur de 10 milliards d'euros entre 2014 et 2015, s'ajoutant ainsi aux réductions de crédits déjà prévues dans le projet de loi de programmation budgétaire 2012-2017 présenté et débattu au parlement. La part que prendront les collectivités locales dans cet effort supplémentaire n'est pas encore définie mais elle sera significative. D'autres mesures du pacte de croissance auront également des effets majeurs dès 2014 sur les finances des collectivités dont notamment les évolutions annoncées de TVA ainsi que le gel de la contribution économique territoriale dont les contours restent à préciser.

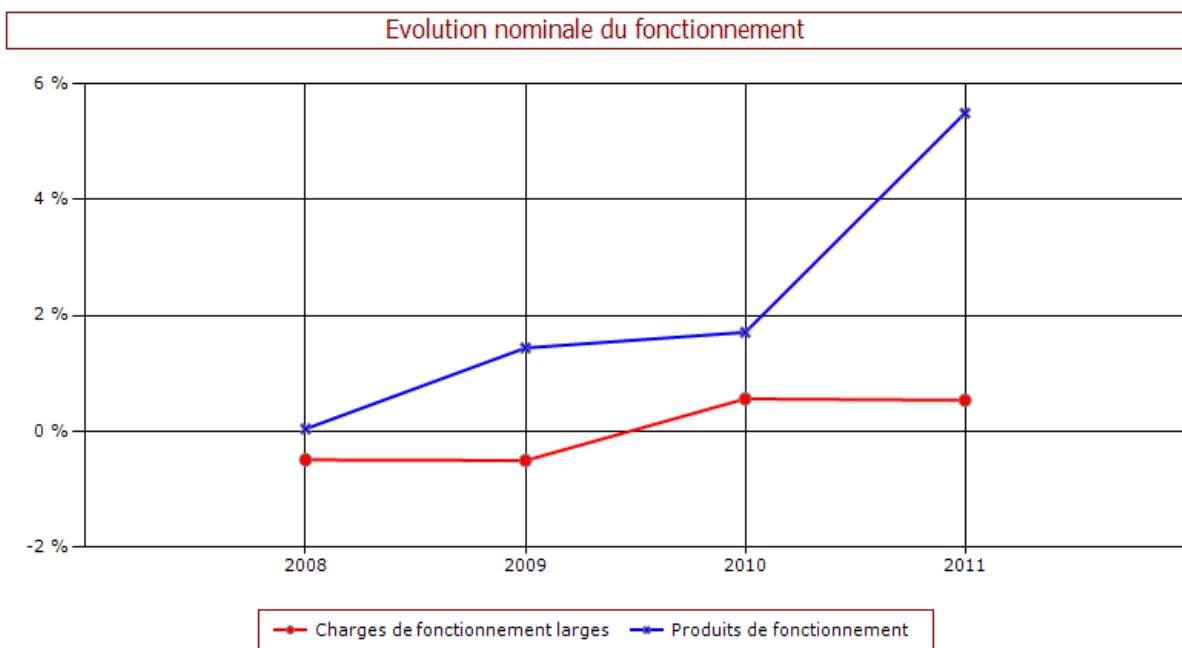
L'exercice 2013 fait ainsi figure d'étape de préparation pour les budgets locaux, dans l'attente de connaître les réductions attendues de leurs ressources et les augmentations mécaniques de leurs charges réduisant ainsi de manière significative leurs marges de manœuvres.

La communauté urbaine s'inscrira, dans la mesure de ses moyens, dans cette politique de soutien à la croissance, à l'emploi et à la solidarité. Elle devra se préparer à supporter cet effort national à travers une démarche toujours plus rigoureuse de sa gestion, privilégiant l'efficacité de ses services publics, et recherchant systématiquement les économies de moyens et l'optimisation des ressources afin de proscrire tout recours à la pression fiscale. Elle devra également être vigilante dans ses engagements financiers extérieurs qui ne sauraient croître pour compenser d'autres désengagements de partenaires.

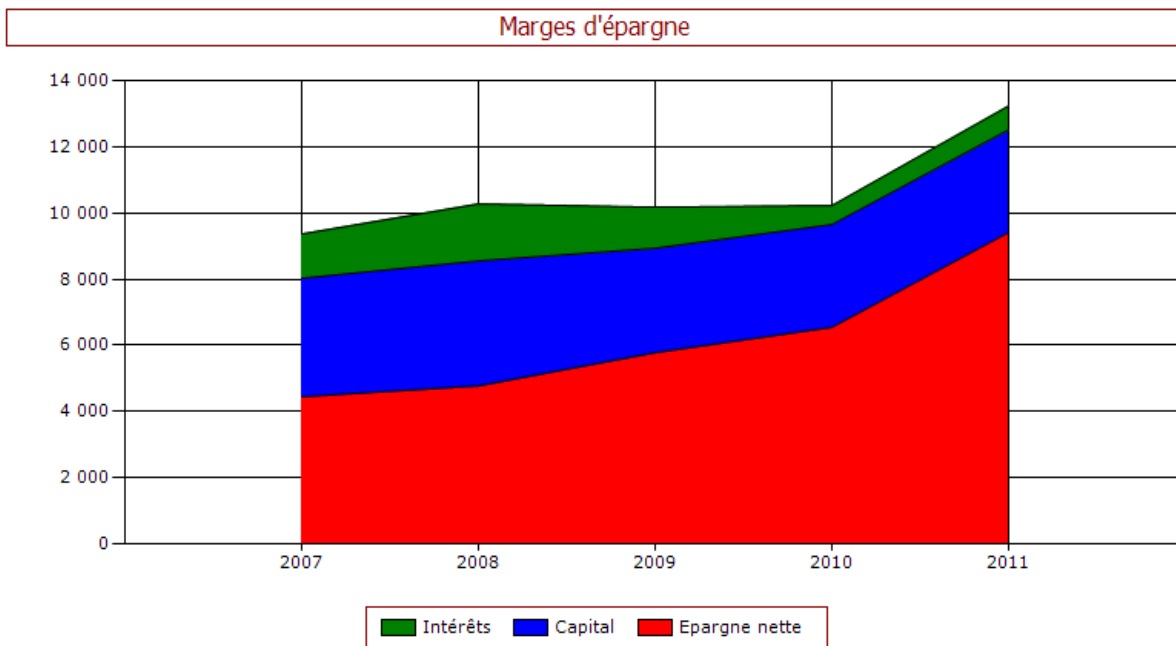
Le budget communautaire dispose d'atouts pour passer cette période difficile. La qualité de son épargne caractérisée par la maîtrise de ses charges et de son endettement en est le meilleur exemple. Il faudra cependant assurer sur les trois prochains exercices le financement d'équipements lourds et mobiliser des moyens financiers importants dans un contexte défavorable. La communauté urbaine ne pourra accomplir ces engagements que dans la mesure où elle poursuivra la maîtrise de ses grands équilibres qui assureront un financement certain et supportable des équipements d'avenir. Cette nécessité d'optimiser l'autofinancement, d'éviter l'effet ciseaux et de limiter le recours à l'emprunt est une des conditions de l'équilibre budgétaire dans un contexte de pénurie de l'offre bancaire.

1. Une situation financière particulièrement saine.

Depuis le début du mandat, l'évolution des charges de fonctionnement est restée en deçà de l'inflation et a permis de maintenir inversé l'effet ciseaux entre les dépenses et les recettes. Les ressources ont progressé de façon plus soutenue notamment à partir de 2011 avec la revalorisation du versement transport.



Cette qualité de gestion a eu pour effet d'accroître les marges de manœuvre budgétaires à travers une progression toujours soutenue de l'épargne.



Les ratios budgétaires ont ainsi progressé favorablement depuis 2007, notamment en matière d'épargne.

RATIOS D'ANALYSE

	2007	2008	2009	2010	2011
Excéd. brut courant / Produits Fct	30,7%	30,4%	30,5%	30,9%	33,6%
Epargne de gestion / Produits Fct	16,6%	18,2%	17,7%	17,5%	21,5%
Epargne brute / Produits Fct	14,2%	15,2%	15,6%	16,6%	20,3%
Epargne nette / Produits Fct	7,9%	8,5%	10,1%	11,2%	15,3%
Epargne nette / Dép. d'inv. (hors dette)	15,0%	27,9%	27,3%	54,9%	59,0%
Emprunt / Dép. d'inv. (hors dette)	38,9%	0,1%	17,7%	44,1%	52,7%
Encours au 31/12 / Produits Fct	87,8%	81,1%	72,1%	74,6%	77,8%
Annuité / Produits Fct	8,7%	9,7%	7,7%	6,3%	6,2%

La situation financière du budget communautaire est saine, disposant de marges suffisantes pour assumer le financement des projets en cours de réalisation. Ce constat est corroboré par un niveau de dette maîtrisé, dépourvu de toute toxicité, mais qui néanmoins devrait progresser dès 2012.

2. La stratégie communautaire en matière dette.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la communauté urbaine doit répondre à deux principes :

- s'assurer de la disponibilité des contrats de prêts afin de pouvoir engager ses opérations et les financer,
- obtenir les prêts aux meilleures conditions du moment afin d'économiser les frais financiers qui pèsent sur le fonctionnement.

La crise des dettes souveraines et les nouvelles exigences réglementaires mises en place par Bâle III ont amené la plupart des banques à se détourner du marché des collectivités locales depuis la fin 2011, raréfiant ainsi ce type de financement ce qui a entraîné une hausse massive des taux d'intérêts, et plus précisément des marges bancaires.

C'est dans ce contexte particulièrement tendu que la communauté urbaine s'est assurée de la disponibilité de ses financements acquis par contrats depuis 2008 et les a encaissés avant leur terme afin de profiter de leurs conditions favorables. Toutes les opportunités pour réaliser de nouveaux contrats de prêts autorisés au budget ont également été saisies face à la pénurie de financement disponible. Cette situation génère actuellement une trésorerie positive dont une partie a été placée auprès du Trésor sur des comptes à termes.

Ainsi, dès le début d'année 2012, l'établissement a passé un contrat de prêt de 3M€ avec le Crédit Mutuel, qui a permis de sécuriser le financement des investissements 2012. Les autres emprunts mobilisés sur l'exercice sont issus de contrats arrivant à terme d'ici le 31/12/2012.

Au 1^{er} janvier 2013, la dette brute communautaire se présenterait comme suit :

€	encours au 01.01.2013	%
budget principal	56 262 184,88	74,8%
budget eau	7 735 329,73	10,3%
budget assainissement	9 389 005,47	12,5%
budget abattoir	412 870,30	0,5%
budget bâtiments d'activités	1 434 764,87	1,9%
budget général	75 234 155,25	100,0%

2.1. L'encours du budget principal.

Les emprunts 2012 - déjà mobilisés ou prévus d'ici à la fin de l'année - totaliseront plus de 11.5 millions d'euros au 31 décembre et se déclinent ainsi :

- Un prêt de 2 331 084€ de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) versé le 30/04/2012
- Un tirage de 2 000 000 € sur le contrat multi-index de 2009 du Crédit Agricole versé le 01/10/2012.
- Un Prêt Renouvellement Urbain (PRU) de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 4 199 156 € versé le 16/11/2012.
- le nouveau contrat de prêt de 3 000 000€ du Crédit Mutuel sera mobilisé fin décembre, à sa date limite de tirage.

Ces emprunts concourent à la progression de la dette propre du budget principal, laquelle devrait atteindre 56 149 306€ au 1^{er} janvier 2013 (+ 8.2M€) :

€	BP 2012 01.01.2012	Attendu au 01.01.2013	variation €	variation %
Encours dette propre	47 881 456,69	56 149 305,58	8 267 848,89	17,27%

La progression de l'encours accompagnée de la diminution de la population influe sensiblement sur le ratio d'endettement par habitant qu'il faudra surveiller dans les prochains exercices.

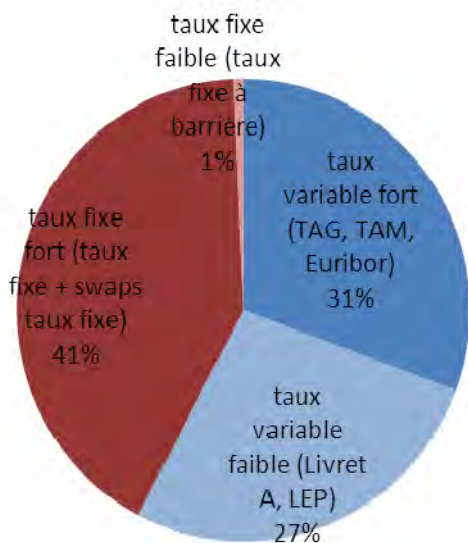
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Population totale (hbt)	93 082	92 190	88 240	87 747	86 948	85 981
= Encours 31/12 (k€)	49 634	45 847	41 347	43 493	47 881	56 262
Encours par habitant (€/hbt)	533,2	497,3	468,6	495,7	550,7	654,4

Malgré la progression de l'encours, le taux moyen de la dette continue de diminuer à 2.05 % (2.19% il y a un an) compte tenu des conditions très favorables de taux négociées en 2008. La durée résiduelle de l'encours est de 15 ans et 8 mois.

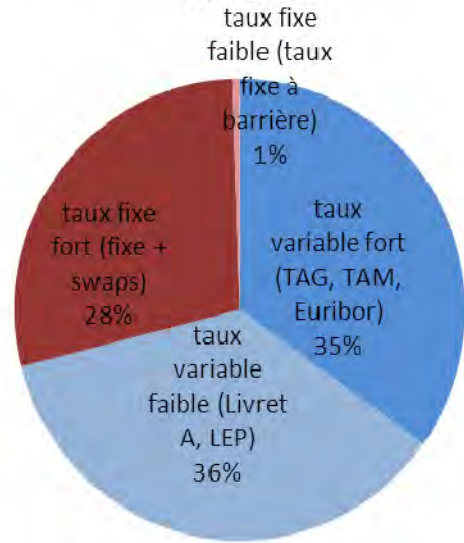
La maîtrise du taux moyen est liée au faible coût des emprunts mobilisés et au niveau historiquement bas des taux variables. Le niveau, proche de zéro, des principaux taux monétaires (TAG, TAM, Euribor) permet d'obtenir un taux moyen très faible (<1%) de l'encours variable (35% de la dette).

Les emprunts contractés en 2012 auront un impact sur la structure de la dette 2013. Compte tenu de la mobilisation du PRU auprès de la CDC, la proportion de l'encours en Livret A est renforcée, au détriment de la part en taux fixe. Le livret A n'est cependant pas un index volatile, il est considéré comme un taux variable « faible ».

**Répartition de l'encours par type de taux-
BP 2012**



**Répartition de l'encours par type de taux-
BP 2013**



Par rapport à la classification des risques sur la dette proposée par la Charte Gissler, l'encours du budget principal se positionne à hauteur de 99.44% en absence de risque (1A). Il s'agit d'emprunts simples à taux fixes ou à taux variables. Un seul produit (taux fixe à barrière) représentant 0.56% de l'encours est évalué en risque très faible sur cette échelle (1B, cf annexe).

Cependant, de budget à budget, la progression de l'encours entraînera mécaniquement **une augmentation de l'annuité nette prévisionnelle de 759 K€ qui pèsera sur les équilibres de 2013.**

€	2013	2012	2013/2012
Capital	3 792 121	3 171 357	620 764
Intérêts	882 760	916 247	-33 487
variation ICNE (intérêts courus non échus)	64 245	-30 484	94 729
Swap (échange de taux)	327 447	250 430	77 017
Annuité nette prévisionnelle	5 066 573	4 307 550	759 023

2.2. L'encours du budget annexe de l'eau

Sans emprunts supplémentaires, l'encours du budget de l'eau diminue de 7.86% pour s'établir à 7 735 329.73 euros au 1er janvier 2013 :

€	BP 2012 01.01.2012	Attendu au 01.01.2013	variation €	variation %
Encours dette propre	8 394 793,04	7 735 329,73	-659 463,31	-7,86%

Avec une dette indexée à 75.23% sur taux fixe, le taux moyen de la dette du budget de l'eau s'élève à 2.23%. La durée résiduelle de l'encours est de 13 ans et 5 mois.

Concernant le niveau de risques, 100% de la dette du budget de l'eau est positionnée sur 1A (cf annexe). L'annuité nette prévisionnelle diminue sous l'effet de l'amortissement naturel du capital.

€	2013	2012	2013/2012
Capital	666 627	659 466	7 161
Intérêts	141 363	205 055	-63 692
variation ICNE	-365	-3 891	3 526
swap	-52 706	-30 064	-22 642
Annuité nette prévisionnelle	754 919	830 566	-75 647

2.2. L'encours du budget annexe de l'assainissement.

Sous l'effet des prêts à taux zéro de l'Agence de l'eau et d'un emprunt supplémentaire de 2.2M€ destinés à financer les travaux de la station d'épuration Est, la dette du budget assainissement progresse pour s'établir à 9 389 005.47€ au 1er janvier 2013.

	BP 2012 01.01.2012	Attendu au 01.01.2013	variation €	variation %
Encours dette propre	6 704 826,27	9 389 005,47	2 684 179,20	40,03%

La dette du budget assainissement est entièrement indexée sur taux fixe. Le taux moyen est de 0.90% et la durée résiduelle de l'encours est de 16 ans et 6 mois.

Sur l'échelle des risques, 100% de la dette du budget de l'assainissement est classée 1A (cf annexe). L'annuité prévisionnelle est prévue en augmentation de l'ordre de 188 000 euros.

	2013	2012	2013/2012
Capital	635 618	489 364	146 254
Intérêts	81 641	39 750	41 891
variation ICNE	-279	-279	0
Annuité nette prévisionnelle	716 980	528 835	188 145

2.3. Une stratégie de dette adaptée au contexte financier.

Malgré l'abondance de liquidité sur les marchés et la baisse des tensions sur les taux interbancaires, les conditions de crédit pour les collectivités locales ne s'assouplissent pas. La couverture de leur besoin de financement observée est d'environ 50% et le niveau des marges demeure très élevé (minimum de 2.22% / maximum de 3.61%), sans compter les frais de dossier et diverses commissions qui s'y ajoutent.

Aujourd'hui c'est le niveau historiquement bas des taux longs et des taux monétaires qui permet de limiter temporairement la dégradation de la charge financière.

Pour les emprunts à venir, il faudra s'attendre à un renchérissement du coût de la dette, avec une souplesse de gestion très réduite ce qui ne manquera pas de peser sur les équilibres des budgets.

Au 1er janvier 2013, les disponibilités sur les contrats acquis s'élèveront à 15,5 M€ ce qui demeure la limite maximum permettant de garantir la sincérité des reports au compte administratif 2012.

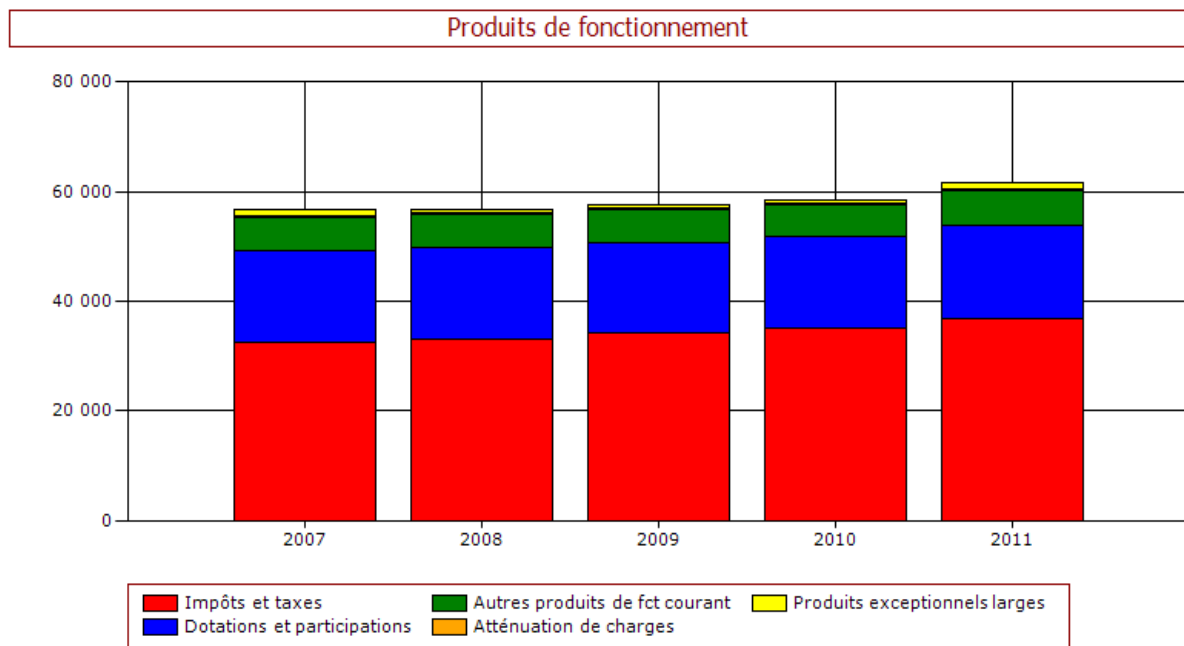
Banque	contrat	situation au 01.01.2013
Dexia	CLTR 1995	4 436 429
Crédit Agricole	Convention 2000	1 369 703
Société Générale	OCLT 2005	6 690 193
Dexia crédit local	financement BEI	3 000 000
Total		15 496 325

Afin de garantir le plus tôt possible les financements des projets nouveaux de 2013, la communauté devra solliciter les banques dès le début de l'année et connaître ainsi les niveaux d'engagements de dépenses autorisés. Elle pourra faire appel au marché obligataire si des opérations groupées ou l'agence de financement des collectivités locales venaient à voir le jour.

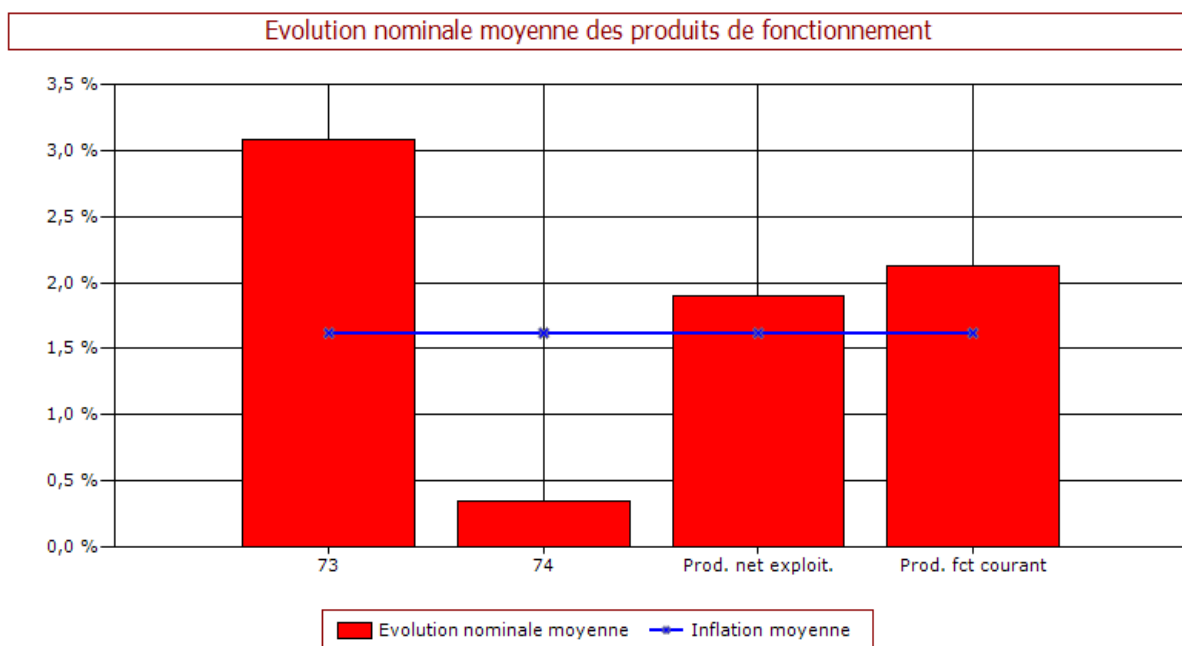
En fonction de ces résultats, aucune dépense d'investissement 2013 ne pourra être engagée juridiquement tant que son financement ne sera pas assuré par des recettes certaines, notamment des contrats de prêts signés auprès des banques.

3. Des ressources pénalisées par l'évolution des dotations d'Etat.

Les produits de fonctionnement atteignent 61,5 M€ au compte administratif 2011. Ils comprennent notamment les impôts et taxes (36,8 M€), les dotations et participations pour 17 M€ ainsi que les produits de gestion courante et exceptionnels pour 7,9 M€.

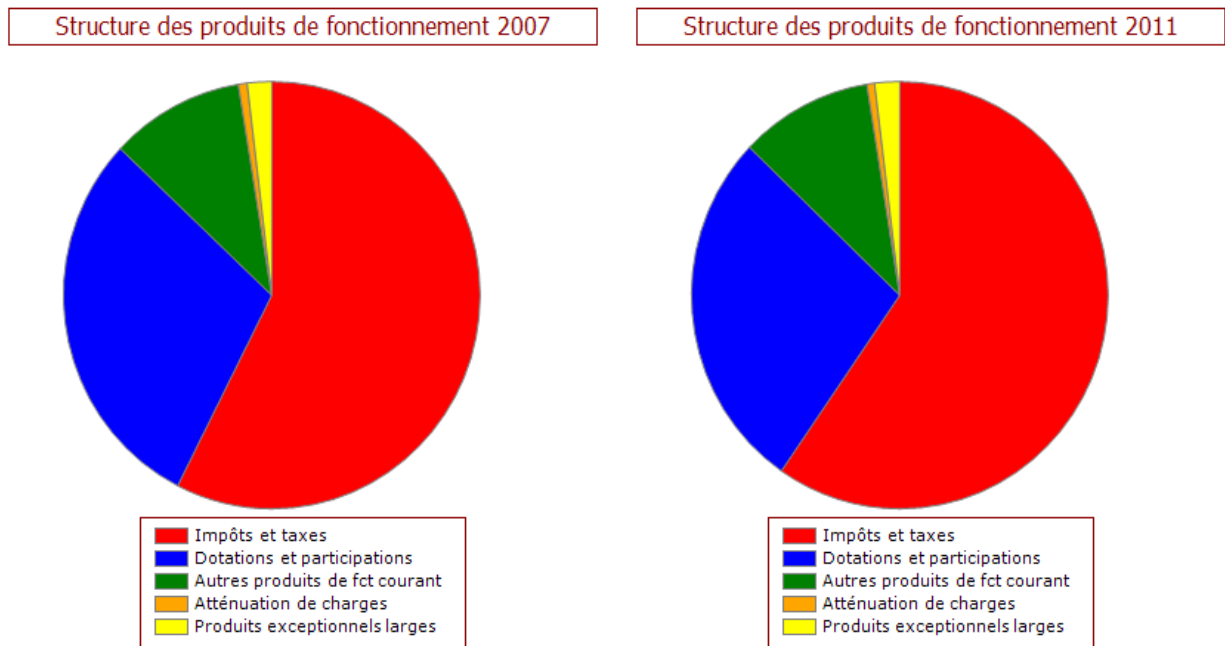


Seule la fiscalité locale a apporté un certain dynamisme aux ressources du budget.



Ce dynamisme fiscal issu de l'augmentation des bases de fiscalité ainsi que du versement transport a permis de conserver une augmentation moyenne supérieure à l'inflation sur ces cinq derniers exercices.

En termes de structure, la part des impôts et taxes s'est accrue de 2 points (59,8%) au détriment des dotations et participations (-2 points).



3.1. L'évolution des dotations d'Etat aux collectivités territoriales dans le PLF 2013.

Alors que l'ancienne loi des finances publiques prévoyait une diminution des dotations de 2 milliards d'euros, le projet de loi de finances (PLF) pour 2013 **reconduit en valeur l'enveloppe normée des concours financiers de l'État** aux collectivités locales. Si ce gel permet de maintenir les capacités locales d'investissement, il traduit également la nécessaire participation des collectivités locales à l'objectif global de redressement des finances publiques, via l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique. **Le PLF préserve également les dotations de péréquation, inscrites en hausse de 238 millions d'euros** par rapport à 2012. Il est à noter que le FCTVA se situe hors enveloppe stabilisée ; d'un montant de 5,6 milliards d'euros, il est en progression de 120 millions d'euros (soit + 2,2 %) par rapport à la LFI pour 2012, en conformité avec le niveau des investissements locaux estimés en 2011-2012-2013.

En millions d'euros En autorisations d'engagement	LFI 2012	PLF 2013 à périmètre constant	Évolution
Dotation globale de fonctionnement	41 390	41 509	0,3 %
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	24	22	- 8,3 %
Dotation élu local	65	65	0,0 %
Reversement de TIPP à la Corse	41	41	0,0 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500	500	0,0 %
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	0,0 %
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	0,0 %
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0	10	
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3	3	0,0 %
Dotation de compensation des pertes de base de TP et de redevance des mines	59	52	- 12,8 %
Compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale - en partie variable d'ajustement	1 847	1 839	- 0,4 %
Dotation unique des compensations spécifiques à la TP (DUCSTP) - variable d'ajustement	447	379	- 15,2 %
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale - en partie variable d'ajustement	875	822	- 6,1 %
Total Prélèvements sur recettes (hors réforme TP et hors FCTVA) (a)	46 239	46 229	- 0,0 %
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	616	616	0,0 %
Dotation globale d'équipement des départements	224	224	0,0 %
Dotation générale de décentralisation (DGD)	1 525	1 525	0,0 %
Dotation de développement urbain (DDU)	50	50	0,0 %
Dotation pour les titres sécurisés	19	18	- 3,9 %
Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées	0		10
Dotations outre-mer	152	153	0,7 %
Subventions diverses	4	3	- 6,3 %
Total Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédit DGCL et TDIL) (b)	2 590	2 600	0,4 %
DGD Formation professionnelle (c) ⁽¹⁾	1 702	1 702	0,0 %
Enveloppe stabilisée des concours de l'État (d=a+b+c)	50 531	50 531	0,0 %
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	3 368	3 368	0,0 %
Dotation de garantie des reversements des FDPTP	425	430	1,1 %
Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés	40	27	- 33,0 %
FCTVA	5 507	5 627	2,2 %
Total PSR hors enveloppe (e)	9 341	9 452	1,2 %
Total Concours financiers de l'État (enveloppe + PSR hors enveloppe) (f=d+e)	59 871	59 983	0,2 %

* Y compris les mesures de périmètre
(1) La mesure de périmètre à hauteur de 0,5 million d'euros correspond à un ajustement de la DGD de Mayotte en 2012

À partir de 2014, les modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

Par ailleurs, il est d'ores et déjà prévu que, dans le cadre de l'association des collectivités locales à cet effort de redressement, l'enveloppe des concours financiers de l'État (stabilisée en valeur en 2013) diminue de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015 (article 12 de la LPFP 2012-2017). Cet effort sera probablement révisé à la hausse afin de tenir compte du financement du pacte de croissance dont 10 milliards d'euros seront supportés par une participation des administrations publiques, notamment des collectivités locales. Au final, à partir de 2014 l'effort annuel prévu à l'article 12 du PLF pourrait être doublé et atteindre sur deux ans 4,5 Mds d'euros.

En l'état actuel des textes, les communautés les plus anciennes comme celle de Cherbourg, perçoivent une dotation d'intercommunalité constituée de 2 parts (part de 60 euros / habitant + part garantissant le même montant que l'année précédente), pour un montant moyen total par habitant

d'environ 83 euros. Cette dotation s'élevait à 102,83 euros par habitant en 2012 pour la CUC. Elle n'augmentera pas en 2013 et ne variera qu'en fonction du recensement de la population au 1er janvier 2013. La dotation de compensation devrait subir quant à elle une diminution de 1,54 %.

L'évolution de la population prise en compte pour le calcul de la DGF a été l'unique facteur de diminution de cette dernière depuis 2010. Par mesure de prudence, il est envisagé de diminuer la dotation d'intercommunalité de 50 000 euros.

En milliers d'euros	2011	2012	2013
Dotation d'intercommunalité (DI)	9 035	8 941	8 891

La dotation de compensation devrait diminuer de 66 000 euros.

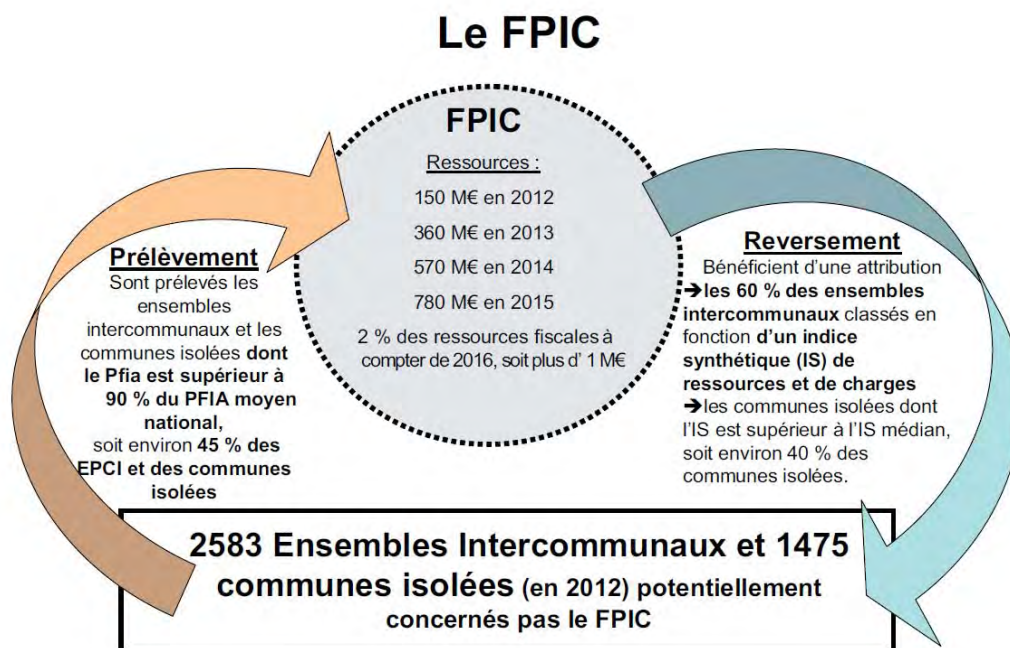
En milliers d'euros	2011	2012	2013
Dotation de compensation (DC)	4 314	4 255	4 189

Au total, il est prévu de fixer le montant 2013 de DGF à 13,08 M€ **soit une diminution attendue 116 000 euros.**

La dotation spécifique unique qui regroupe les anciennes compensations de taxe professionnelle véritables marges d'ajustement de l'enveloppe normée, est prévue en diminution de 14,42 % dans le PLF 2013, la perte attendue pour la communauté urbaine est évaluée à **45 000 euros.**

3.2. Le FPIC.

Le fonctionnement général du FPIC implique mécaniquement un équilibre parfait entre les prélèvements et les reversements de sorte qu'aucune recette provenant du budget de l'Etat ou d'une fiscalité supplémentaire ne soit nécessaire à son fonctionnement. C'est le principe de la péréquation horizontale.

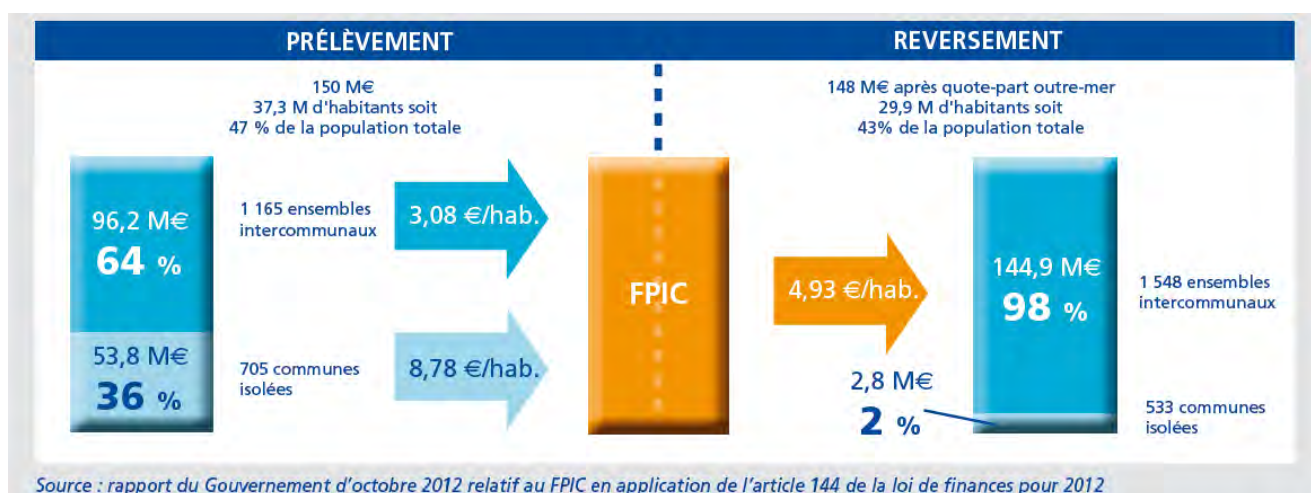


3.2.1. L'évolution du fonds pour 2013.

L'année 2012 a été la première étape de mise en fonctionnement du FPIC, avec un objectif de 150 millions d'euros. À l'issue de cette première année, plusieurs constats ont été dressés par le rapport du Gouvernement remis au Parlement le 1er octobre 2012.

Le fonds a été alimenté cette année par une large assiette de contributeurs. Au total, les contributions reposent pour plus du tiers sur les communes isolées. Le montant moyen de contribution a été de 3,08 euros par habitant pour les ensembles intercommunaux mais de 8,78 euros par habitant pour les communes isolées.

Les reversements ont quant à eux été plus concentrés que les prélèvements et à destination quasi-exclusive des ensembles intercommunaux. L'attribution moyenne a été de 4,93 euros par habitant.



Le PLF 2013 ne remet pas en cause l'architecture et le fonctionnement du FPIC qui a été jugé satisfaisant par les membres du Comité des finances locales. Toutefois il propose quelques ajustements afin notamment de prendre en compte les charges dans le calcul du prélèvement (le revenu par habitant) et de simplifier la répartition interne du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres.

Si le niveau de 360 M€ pour 2013 est contesté par les collectivités prélevées, celui-ci ne devrait vraisemblablement pas être revu à la baisse selon le gouvernement.

L'attribution communautaire du FPIC 2013 devrait donc progresser par rapport à 2012, du fait de l'augmentation de l'enveloppe nationale et de l'intégration du revenu par habitant dans les calculs des critères de prélèvement.

3.2.2. Un bilan positif à parfaire pour 2013.

L'ensemble intercommunal de Cherbourg a été à la fois contributeur et attributaire du FPIC pour au final recevoir un solde positif de 389 196 euros.

- Prélèvement de l'Ensemble Intercommunal : - 26 912 €

- Reversement au profit de l'Ensemble Intercommunal : + 416 108 €
- Solde de l'Ensemble Intercommunal :+ 389 196 €

C'est la répartition par défaut, favorable aux communes, qui a été retenue pour 2012. Au total, celles-ci se partagent 74 % du FPIC contre 26 % pour la CUC.

Répartition par défaut du FPIC entre la CUC et ses communes membres			
	Prélèvement par défaut	Reversement par défaut	Total
Part CUC	- 17 902	119 829	101 927
Part communes	- 9 010	296 279	287 269
TOTAL	- 26 912	416 108	389 196

Cette répartition très favorable aux communes a été appliquée en 2012 du fait des délais trop courts entre la notification du fonds et la date à laquelle une répartition différente pouvait être adoptée.

La répartition de la part communale du FPIC est la suivante :

Répartition du FPIC par défaut entre communes							
Nom Communes	Potentiel fiscal par habitant	Prélèvement de droit commun	Euros/pop DGF	Reversement de droit commun	Euros/pop DGF	SOLDE	Euros/Pop DGF
<i>CHERBOURG-OCTEVILLE</i>	899.13	- 5 411	- 0.13	112 726	2.75	107 315	2,62
<i>EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE</i>	613.08	-	0	73 702	4.08	73 702	4,08
<i>LA GLACERIE</i>	655.53	- 1 058	- 0.19	21 878	3.87	20 820	3,68
<i>QUERQUEVILLE</i>	636.33	- 1 002	- 0.18	22 127	4.00	21 125	3,82
<i>TOURLAVILLE</i>	656.33	- 1 538	- 0.09	65 845	3.94	64 307	3,85

Cependant, la part relativement faible réservée à la communauté urbaine (26 %) pourrait être reconsidérée en 2013, sans remettre en cause la situation acquise sur 2012, afin de tenir compte des enjeux d'investissement lourds que devra supporter le budget communautaire : Energies marines renouvelables, parc de stationnement de l'hôpital, nouvelle gendarmerie, casernes SDIS. La réalisation de ces investissements majeurs implique que la communauté urbaine puisse retirer tout ou partie de la progression des ressources de la nouvelle péréquation horizontale à compter de 2013.

3.3. Des taux communautaires stables depuis 10 ans.

La dernière augmentation de pression fiscale communautaire date de 2003, depuis celle-ci est demeurée stable ce qui sera à nouveau la règle en 2013. Cette maîtrise a pour objectif de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages en période de crise alors que le revenu moyen par habitant demeure inférieur de près de 9,1% à la moyenne nationale (11 233 €/hbt contre 12 335 €/hbt au niveau national en 2012).

La fragilité des données transmises par l'Etat ainsi que les effets de la crise invitent à la prudence sur la prévision de croissance de ressources fiscales. L'hypothèse envisagée pour la taxe d'habitation et le Foncier bâti (valant pour la CFE et la TEOM) est de retenir une progression de 2% du produit constaté 2012 pour 2013 comprenant l'actualisation législative attendue en loi de finances ainsi que l'augmentation physique des bases fiscales.

La cotisation sur la valeur ajoutée dont le taux est fixé au niveau national sera considérée comme stable pour une valeur de 1 381 361 euros. Le FNGIR et la DCRTP, dotations de neutralisation de réforme de la TP, sont réputés figés en valeurs pour un montant global de 320 381 euros.

Après avoir porté le taux de VT à 0,8 % à partir du 1er janvier 2011, l'établissement public a entrepris de contrôler les bases de son versement transport depuis que les URSSAF, organismes collecteurs, mettent à disposition leurs bases de données. Dès lors, il peut être envisagé d'accroître le produit en 2013 du montant attendu sur 2012.

4. Maîtriser les dépenses pour maintenir le niveau d'épargne.

La maîtrise des charges de fonctionnement reste la principale réponse à l'équilibre des comptes et à la capacité du budget de dégager un autofinancement durable. La stabilité des charges, proche de l'inflation devrait permettre d'atteindre cet objectif.

L'évolution du fonctionnement devra ainsi suivre celle des recettes afin de ne pas obérer les marges de manœuvre du budget, les enjeux de développement et de service public qu'il porte. Si l'effort national auquel participe le budget communautaire cette année est relativement maîtrisé par l'accroissement des ressources cela ne sera plus le cas pour les années à venir. **Dès lors, l'année 2013 devra être également mise à profit pour réduire durablement les coûts des services publics communautaires en adaptant les moyens aux besoins.**

Les diminutions attendues des charges comprennent notamment l'abattoir qui poursuivra la reconquête de ses parts de marché et l'aide exceptionnelle de 90 000 euros en 2012 s'éteindra progressivement d'ici à 2014.

Parallèlement, la diminution du tonnage de déchets ménagers de 40 000 à 37 800 tonnes et l'optimisation du tri sélectif produisent leurs effets sur le coût de transport et de mise en décharge. Cette diminution aura pour effet de stabiliser l'enveloppe budgétaire de ce poste ce qui ne sera plus le cas en 2014 du fait de l'augmentation annoncée de la TVA qui passera de 7 à 10%. 2013 sera l'occasion de préparer ce service public à cette hausse de charges évaluée à 150 000 euros.

Le projet de budget 2013 présentera également des baisses sur les crédits courants de fonctionnement marquant ainsi la recherche permanente des services d'optimisation de leur gestion. Ainsi, des solutions ont été mises en œuvre pour limiter certains frais d'entretien, de maintenance, les frais de télécommunication, les fournitures diverses.

Le contingent incendie a subi plusieurs baisses successives, le faisant passer de 5 064 633 euros en 2009 à 4 643 327 euros depuis 2011. Cette participation annuelle qui demeure toujours supérieure à la moyenne en habitant des EPCI et communes contributeurs du département a été ramenée à 4,5 millions d'euros courant 2012.

Les dépenses courantes des services publics restent cependant rigides par nature et sont soumises pour la plupart aux évolutions incompressibles de certains indices. Le carburant et les combustibles figurent parmi ces charges et devraient progresser de 145 000 euros.

L'évolution de la masse salariale devra être contenue à une valeur proche de 1%. Elle prendra en compte l'effort particulier pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes en emplois d'avenir.

Les subventions et dotations octroyées aux partenaires ainsi qu'aux budgets annexes devraient également afficher au plus le même niveau qu'en 2012. Il faudra cependant stabiliser globalement celles-ci pour l'avenir en veillant à maîtriser nos participations aux financements croisés du syndicat mixte du Cotentin, la communauté urbaine ne pouvant être la variable d'ajustement de nos partenaires.

Enfin, les délégations de services publics de la Cité de la Mer et des transports publics urbains devraient limiter leur progression aux indices annuels d'actualisations ainsi qu'aux avenants pour travaux pour ce qui concerne le réseau de transports publics.

La modération des charges de fonctionnement, la relative stabilité des ressources, permettent d'envisager **un niveau prévisionnel d'épargne 2013 proche de celui de 2012 qui atteignait 5 000 000 d'euros**. Cette épargne facilitera le financement de l'investissement dont le montant devra rester compatible avec les capacités d'endettement à venir de l'établissement communautaire ainsi que de l'obtention des contrats de prêt auprès de banques.

5. Un programme d'investissement pour l'avenir.

Accompagner les mutations du territoire par la mobilisation des moyens les plus larges sans accroître la pression fiscale des ménages, tels sont les enjeux auxquels devront répondre les budgets 2013 et suivants de la communauté urbaine.

Ces enjeux sont de taille, et le premier d'entre eux consiste à favoriser l'accueil et le développement des Energies Marines Renouvelables (EMR) sur le port de Cherbourg. Le choix de Cherbourg pour réaliser une usine de construction de palles éoliennes offshore avec la création de plusieurs centaines d'emplois directs entraînera à court terme une profonde mutation du port et de son environnement. Cela nécessitera un accompagnement des collectivités pour adapter les infrastructures aux besoins de la filière et aux conséquences de celles-ci notamment sur les services publics et l'aménagement urbain. Ce sera également l'occasion d'inscrire durablement notre territoire dans le développement de ces nouvelles technologies industrielles d'avenir. Le positionnement géographique de Cherbourg et du Cotentin présente l'opportunité de devenir, à moyen terme, le territoire de référence pour l'ensemble des technologies marines en cours de développement, dont l'hydrolien marin. Cette ambition légitime nécessite un « pack » bas-normand solide, fédéré autour de la Région Basse-Normandie, du département de la Manche et de la communauté urbaine de Cherbourg pour soutenir le développement de la filière, consentir les investissements nécessaires et développer les partenariats indispensables entre la recherche et l'industrie. Dans la mesure de ses moyens, la communauté urbaine entend prendre toute sa part dans cette démarche et compte y associer plus largement les acteurs de la vie locale pour qu'ils y trouvent un maximum d'opportunités tant en matière d'emploi que de développement économique et social.

Pour les fonds européens, l'actuelle programmation prend fin au 31 décembre 2013. Dès l'été 2013, une nouvelle programmation devra être établie pour l'ensemble des fonds de cohésion. La CUC souhaite prendre également toute sa part à l'élaboration de ce nouveau programme 2014-2020. Plusieurs projets du territoire, notamment le projet EMR et le bus à haut niveau de service (BHNS), sont en phase avec les objectifs de la stratégie Europe 2020. Il est essentiel que nous puissions accéder à ce fonds dans un contexte de tension croissante sur nos ressources.

De la même manière, et en recherchant la synergie des interventions, il conviendra de mobiliser les crédits d'un éventuel nouveau CPER.

Au regard des enjeux, la CUC souhaite être associée à l'ensemble de ces travaux et y jouer le rôle que justifie sa bonne connaissance des enjeux de son territoire.

En parallèle à cette mobilisation, la communauté urbaine poursuivra son action en faveur de l'attractivité de l'agglomération en y développant un cadre de vie de qualité associant des services publics modernes à un environnement urbain renouvelé. Ces actions prendront forme à travers

l'implantation de la nouvelle gendarmerie à La Glacerie, la construction de deux nouveaux centres de secours et d'incendie à Equeurdreville-Hainneville et à Tourlaville, la requalification du cœur historique de Cherbourg, la construction d'un parking en élévation proche de l'hôpital, le lancement de nouvelles zones d'habitat ainsi que la création d'un nouveau système de bus à haut niveau de service (BHNS).

Tous ces projets structurants sont portés par l'ambition de voir l'agglomération et le Cotentin franchir une nouvelle étape de son développement économique et social et s'inscrire durablement dans une croissance renouvelée. Ces investissements nouveaux ne seront budgétairement supportables que si la communauté urbaine dispose de ressources spécifiques, notamment à travers des moyens attendus de la nouvelle péréquation horizontale.

5.1. Des projets d'avenir adossés à des ressources nouvelles.

La raréfaction des ressources conventionnelles du budget communautaire implique une nouvelle approche dans le financement des projets d'avenir.

Dans un contexte attendu de chute des dotations d'Etat, la croissance naturelle de la fiscalité locale ne saurait financer à elle seule les enjeux de demain. Aussi, il s'avère indispensable de trouver pour chaque projet les ressources idoines.

5.1.1. Assortir les nouveaux projets de financements spéciaux.

Les constructions de deux nouveaux centres d'incendie et de secours sont les premiers exemples d'une démarche cherchant à trouver les financements d'opérations nouvelles auprès de ressources spécifiques. La diminution de 200 000 euros du contingent incendie communautaire en 2011 garantit au SDIS de la Manche un financement communautaire à hauteur de 20% de ces deux opérations immobilières estimées à 15 M€ TTC. Il en est également de même pour l'extension du hall technologique pour lequel la communauté agit sous mandat pour le compte de l'Etat. Cette opération de 3,2 M€ qui vise à conforter les laboratoires de recherche sur l'agglomération bénéficie des financements les plus larges auprès de nos partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région et les membres du syndicat mixte du Cotentin, sans lesquels cette opération n'aurait financièrement pas été supportable pour les finances communautaires.

Le BHNS, qui vise à développer le réseau de transports urbains pour le rendre plus performant et plus attractif entrera également dans cette logique. Cet investissement susceptible de transformer le rapport des usagers aux transports en commun nécessitera des investissements lourds de plusieurs millions d'euros, transformant durablement l'espace urbain et les modes de déplacement. Si ce nouveau projet structurant venait à se concrétiser, son financement sera lié à une augmentation spéciale du versement transport. Ce programme devra également capter toutes les aides potentielles en répondant notamment aux appels à projets que l'Etat sera susceptible de lancer d'ici là.

5.1.2. Le FPIC comme un fonds d'intervention communautaire.

Les investissements liés aux nouveaux enjeux du développement économique n'ont plus comme contrepartie le retour potentiel du produit de taxe professionnelle. Le rendement fiscal de la Contribution Economique Territoriale n'est plus ce qu'il était au temps de la TP et le pacte de croissance annoncé par le gouvernement vient d'en figer le régime pour cinq ans.

Si la communauté urbaine a mis en place dès 1999 une fiscalité professionnelle de zone, appelée dorénavant contribution foncière économique de zone (CFEZ), qui s'applique de droit à toutes les zones d'activités de l'agglomération sur lesquelles l'établissement public a apporté son soutien financier, ce produit n'est plus suffisant pour compenser l'investissement consenti en vue d'équilibrer le bilan des nouvelles zones. Dès lors, **la concentration des ressources à venir du FPIC au niveau communautaire, envisagé comme un fonds spécial d'investissement mutualisé**, serait un moyen efficace et nécessaire pour assurer le financement de ces investissements déterminants pour le développement économique de l'agglomération. Les actions liées au développement des énergies marines renouvelables sur notre territoire figurent parmi ces enjeux. Elles ne sauraient être accompagnées par le budget communautaire sans l'aide du FPIC.

L'emploi de ce fonds devrait également répondre aux enjeux particuliers d'aménagement urbain dans le cadre notamment du financement du parking en élévation du Centre Hospitalier du Cotentin. Cette opération de caractère exceptionnel d'un montant estimé à 5,68 M€ HT ne peut être supporté par le budget communautaire sans apport financier du FPIC, nonobstant les recettes de tarification, nécessaires mais insuffisantes à l'équilibre de l'opération. L'accueil du nouveau centre de casernement de gendarmerie à La Glacerie entre également dans cette logique.

Tous ces nouveaux enjeux d'aménagement liés au développement de l'agglomération trouveraient leur financement notamment à travers la péréquation horizontale dont les modalités de répartition au sein de l'entité intercommunale seront à définir avant le 30 juin 2013.

5.2. L'aménagement urbain et du cadre de vie.

L'aménagement urbain et la qualité du cadre de vie demeurent au cœur des priorités communautaires pour rendre l'agglomération plus attractive au quotidien.

5.2.1 Le renouvellement urbain.

Les opérations de renouvellement urbain initiées depuis le début de mandat sur l'ensemble des villes du territoire poursuivent leurs actions pour transformer l'agglomération. Les aménagements de la ZAC des bassins prévus en 2013 mobiliseront 3 millions d'euros et consisteront à financer les travaux du quartier des bassins, valorisant l'espace urbain.

Une opération de requalification des secteurs Alsace, Bourgogne et Mézière mobiliseront également 1,2 M€ dans le cadre des financements ANRU auxquels une partie des crédits du programme voirie de la ville sera affectée.

L'aménagement par la commune de Tourlaville du front de mer du secteur des Flamands mobilisera un fonds de concours communautaire de 130 000 euros dans le cadre des crédits ouverts au titre des PRU. La poursuite du programme de requalification de l'îlot Bigart à Equeurdreville-Hainneville mobilisera également 122 000 euros de crédits.

Enfin l'opération de requalification du cœur de ville de Cherbourg mettra en œuvre dès 2013 :

- Les travaux de requalification de la place De Gaulle (1,6M€)
- La construction par PNA de la Passerelle sur le bassin du commerce (0,7 M€)
- L'aménagement du parvis du théâtre et de la rue du vieux Pont sous maîtrise d'ouvrage de la ville pour 0,62 M€

Les programmes annuels relatifs à la voirie, la signalisation, aux pistes cyclables ainsi qu'aux eaux pluviales seront inscrits dans un premier temps à hauteur de 50 % afin de s'assurer de leur mise en œuvre effective dans l'année et de la disponibilité des emprunts qu'il faudra contractualiser.

5.2.2 Les aides à l'habitat.

Les actions menées au titre de l'habitat correspondent à la déclinaison programmatique des orientations stratégiques du PLH adopté en juin 2007, visant notamment à promouvoir le développement d'une offre nouvelle et équilibrée de logements sur le territoire communautaire.

Le programme annuel estimé à 1,3 M€ tiendra compte du glissement constaté des opérations, ainsi que de leur mise en œuvre effective.

5.2.3 La propreté urbaine.

L'effort des années précédentes sur le matériel nécessaire pour garantir un service public de qualité sera maintenu globalement. Le déploiement de conteneurs sur l'agglomération en accompagnement d'une optimisation de la collecte sera poursuivi et adapté aux conditions d'exploitation du service.

Un programme de mise aux normes de sécurité pour l'accès aux déchetteries débutera également en 2013 afin de répondre aux exigences réglementaires dans ce domaine.

5.3 L'administration des services publics.

Le programme d'actions communautaires nécessite des moyens adaptés tant au niveau des bâtiments que des outils mis à la disposition des agents qui ont la charge de la mise en œuvre et du suivi des opérations.

5.3.1 Des travaux d'envergure attendus pour les bâtiments communautaires.

Le programme de rénovation et de mise aux normes des bâtiments communautaires entrera dans sa phase opérationnelle en ce qui concerne l'Hôtel de Communauté urbaine dont le début des travaux est prévu à partir de septembre 2013.

D'autres aménagements et mise aux normes seront également à prévoir sur les divers sites communautaires des Fourches, de la Polle et du Becquet ainsi que sur les bâtiments dédiés à la recherche et à l'enseignement supérieur (CIT, centre de formation en environnement contrôlé, Intechmer)

La construction d'un nouveau bâtiment de vie pour zéphir bus en remplacement des locaux actuels vétustes débutera courant 2013 pour une mise en service attendue fin 2014. Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 1,5 M€.

Deux autres opérations relatives aux bâtiments industriels et commerciaux seront mises en œuvre courant 2013 à savoir la rénovation de l'abattoir pour un total de 1,9M€ ainsi que la création d'ateliers sur le centre Louis lumière pour 2,19 M€.

5.3.2 Des outils performants.

Au-delà de ce programme immobilier d'importance, la modernisation du service public communautaire se traduira notamment par le développement des moyens et technologies de l'information et de la télécommunication tant en interne avec le déploiement de l'intranet qu'en externe avec une étude pour la modernisation du SIG et le développement du schéma directeur informatique pour lequel une enveloppe de 150 000 euros est réservée chaque année.

6 Les budgets annexes du cycle de l'eau .

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, bien qu'étant strictement séparés sur le plan comptable et indépendants du budget principal, présentent de fortes convergences. Leurs ressources principales, les redevances d'eau et d'assainissement payées par l'abonné, sont basées sur la consommation effective des usagers. Le cumul des tarifications d'eau et d'assainissement accompagné de diverses taxes, notamment celles de l'agence de l'eau Seine-Normandie, constituent la facture d'eau. Une approche globale du prix de l'eau permet d'optimiser les besoins de financement particuliers de chacun des budgets annexes sans augmenter le coût global de la facture.

Cependant, la diminution constatée depuis 1999 des volumes d'eau vendus s'est à nouveau poursuivie en 2011, après une légère stabilisation des volumes en 2010.

Année	volumes vendus (m ³)	variation (%)
1998	4 708 158	
1999	4 634 435	-1,57%
2000	4 522 173	-2,42%
2001	4 594 484	1,60%
2002	4 522 002	-1,58%
2003	4 637 656	2,56%
2004	4 705 764	1,47%
2005	4 300 278	-8,62%
2006	4 372 141	1,67%
2007	4 305 528	-1,52%
2008	4 202 068	-2,40%
2009	4 030 035	-4,09%
2010	4 043 577	0,34%
2011	3 936 399	-2,65%

Cette nouvelle diminution des volumes contraint les équilibres des deux budgets annexes qui supportent dorénavant l'amortissement et les charges d'exploitation supplémentaires des équipements structurants qu'ils viennent de financer : l'usine Divette, le château d'eau du Monturbet pour le budget de l'eau, ainsi que la modernisation des deux stations d'épuration Est et Ouest pour répondre aux nouvelles normes environnementales.

Afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes, **la facture d'eau sera ajustée dans la limite maximum de l'inflation prévisionnelle 2013**, l'évolution de la part communautaire évoluera quant à elle au sein de cette facture, en fonction des besoins respectifs de l'eau et de l'assainissement. De plus, les dotations de l'Agence de l'eau devront à nouveau être adaptées à la réalité des versements constatés les années précédentes.

Ceci étant exposé, le conseil est invité à délibérer.

Le Président,
André ROUXEL